

Enquête

Dossier réalisé par **Thierry Denoël, Christophe Leroy, Laurence van Ruymbeke,**
avec **Candice Bussoli, Joël Matriche et Arthur Sente** (*Le Soir*)

SOUS SURVEILLA

Ces données devraient être publiques,
conformément aux textes légaux.
Mais les communes, comme la police,
préfèrent garder secret le nombre de caméras
de surveillance présentes sur leur territoire.
Après plus d'un an d'enquête, *Le Vif*, *Le Soir*
et la Ligue des droits humains ont patiemment
pu identifier les 6.241 caméras présentes
dans l'espace public en Wallonie et à Bruxelles.
Alors, à quel point sommes-nous surveillés?

NCE



ILLUSTRATION RÉALISÉE PAR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CHATGPT™) - CRÉDIT: ROULART MEDIA GROUP

Les Belges ne sont pas égaux face à la vidéosurveillance

Les disparités de caméras installées dans les communes wallonnes ou bruxelloises font apparaître une ségrégation spatiale et sociale pas vraiment en lien avec un objectif purement sécuritaire.

M

Méfiez-vous, vous êtes filmé! Rassurez-vous, vous êtes filmé! Quelle que soit la posture adoptée à l'égard de la vidéosurveillance dans les lieux publics, un fait est certain: les caméras se multiplient comme des lapins dans les villes et villages du pays. En collaboration avec la Ligue des droits humains (LDH), Le Vif et *Le Soir* ont voulu savoir à quel point. Mais obtenir des informations chiffrées et précises auprès des communes et des zones de police francophones s'est avéré un parcours du combattant. Durant des mois, il a fallu solliciter nombre de responsables communaux et policiers, à plusieurs reprises, pour obtenir le nombre et le type de caméras installées dans les rues, mais aussi le fournisseur et l'analyse d'incidence sur la vie privée (obligatoire). Juste avant les dernières élections communales, moins de la moitié avaient répondu de manière satisfaisante.

A force de recours introduits auprès des Commissions d'accès aux documents administratifs (Cada) et en insistant encore de nombreux mois, nous avons obtenu le minimum –soit le nombre de caméras installées sur leur territoire– auprès d'une grande majorité des communes, soit 94,7% d'entre elles (pour 10% d'entre elles, il a fallu rechercher les infos en sources ouvertes). Résultat: si, dans une étude du Crids (UNamur) publiée en 2016, des chercheuses avaient constaté que 20% des communes wallonnes étaient équipées de caméras, aujourd'hui, la tendance s'est complètement inversée. A peine

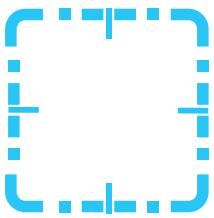
17,2% affirment ne pas avoir de caméras. «Et, dans les communes qui disposaient déjà de caméras de surveillance il y a dix ans, leur nombre a doublé depuis lors», observe Corentin Debailleul, géographe à l'ULB, membre de technopolice.be et de la LDH, qui a contribué à notre enquête.

La vidéosurveillance publique a donc explosé et s'est banalisée, y compris aux yeux des citoyens (*lire par ailleurs*), mais pas de manière uniforme. Ainsi, les communes d'Awans ou de Ham-sur-Heure, par exemple, ont déclaré n'avoir aucune caméra, alors que la densité de population y est respectivement de 340 et 296 habitant/km². A l'inverse, les communes de Jurbise ou de Beauraing déclarent respectivement 108 et 31 caméras pour des densités bien moindres, de 186 et 53 habitants/km². «Ces dernières années, un grand nombre de communes ont également déployé, grâce à des aides régionales, des caméras temporaires pour lutter contre les dépôts sauvages d'immondices», note Corentin Debailleul.

Plus de chômeurs, plus de caméras

Outre le ciblage de la délinquance environnementale et les disparités parfois étonnantes entre communes, on observe, en testant l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles comme l'a fait le géographe de l'ULB, des corrélations géographiques et socioéconomiques significatives. Ainsi, les plus hautes densités de caméras se retrouvent dans les communes qui abritent une forte population, avec une proportion élevée de personnes d'origine étrangère (hors UE), où le taux de chômage est supérieur à la moyenne, où le bâti est majoritairement composé d'immeubles comportant au moins 20 logements, avec de nombreux commerces également et où l'activité touristique est nourrie. Et aussi, où les inégalités sont plus fortes avec les localités voisines. Exemple: Saint-Josse, Molenbeek, Farceniennes, Châtelet...

A l'inverse, les densités de caméras les plus faibles s'observent davantage dans



les communes de type rural, de vaste étendue, avec une part importante de maisons quatre façades, où les revenus et l'indice de richesse sont supérieurs à la moyenne et le profil socioéconomique est homogène avec les secteurs voisins, comme Chaumont-Gistoux ou Lasne. Par ailleurs, certaines communes dont les habitants ont des revenus plus hauts que la moyenne, comme Jurbise, Chaudfontaine ou Woluwe-Saint-Lambert, présentent aussi une haute densité de caméras, mais c'est moins fréquent. En revanche, il n'y a plus de communes à forte densité de population sans caméra.

«Ces résultats ne sont pas très surprenants, commente Julien Pieret, professeur de droit public à l'ULB, qui a consacré plusieurs recherches à la vidéosurveillance. Il y a une trentaine d'années, on avait déjà

observé que l'installation de caméras ciblait surtout les quartiers dits populaires, avec une forte densité de population et une population plus précaire et cosmopolite. Cela traduit une certaine ségrégation spatiale et sociale du territoire. En France, c'est particulièrement flagrant dans les banlieues, bien plus surveillées que les centres-villes. Chez nous, c'est différent. Les caméras peuvent marquer une frontière entre les quartiers d'une même commune, comme à Schaerbeek, par exemple. A la fin des années 1990 d'ailleurs, les premières caméras de surveillance dans cette commune quadrillaient réellement les immeubles de logements sociaux. Les habitants concernés l'avaient clairement ressenti comme quelque chose de stigmatisant.» On appelle cela la surveillance du social. Un concept qui va de pair

avec celui de la pénalisation du social mis en avant, depuis belle lurette par les criminologues, sur la base des caractéristiques socioéconomiques dominantes des suspects ou prévenus qui se retrouvent dans les bureaux de police et les tribunaux correctionnels. Evidemment, on peut imaginer que les quartiers à densité de population plus élevée, avec de nombreux commerces et une activité touristique fort développée sont plus sujets à des faits de délinquance. «Mais à force de cibler un quartier avec des caméras, on risque d'y recenser davantage de délits qui ne seraient pas observés sans ce maillage sécuritaire, souligne le professeur Pieret. Dans les quartiers plus ruraux avec des maisons quatre façades, il y a aussi des phénomènes délinquants, que ce soit des cambriolages, des excès de vitesse, voire des agressions sexuelles dans des lieux moins exposés à la surveillance, qui justifieraient une plus grande vidéosurveillance.»

Cela montre que le choix des autorités publiques – politiques ou policiers – ne répond pas seulement, et même parfois loin de là, à un objectif purement sécuritaire. «Les autorités investissent dans les caméras pour le retour politique que cela engendre ou pour l'image que cela donne, analyse Stephanie Garaglia, doctorante en criminologie à la VUB. Il y a beaucoup de pression et de compétition entre les zones de police et les communes. En Flandre, toutes veulent faire aussi bien qu'à Anvers qui a décidé d'investir très tôt dans les technologies de surveillance. Aucune ne veut rester à la traîne. Mais cela n'a rien à voir avec l'efficacité des caméras.» «Les motivations ont évolué de la criminalité grave vers de plus petits délits et ensuite vers les incivilités et les nuisances, avec des objectifs finalement peu clairs, contrairement à ce qui est prescrit en matière de vie privée», note Corentin Debailleul. Julien Pieret, lui, critique l'inexistence, en Belgique, d'évaluation indépendante et, sur le long terme, de l'efficacité des caméras de surveillance. ● Th. D.

«A force de cibler un quartier avec des caméras, on risque d'y recenser davantage de délits.»

